

D2023-145

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	<p>Oui, modification de l'horaire (+30 minutes)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;">D2019 – 154</div>
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Cour de la Gare 21000 Dijon Latitude: 47.323534 Longitude: 5.0279
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Parking Péage A31 52260 Rolampont Latitude: 47.936025 Longitude: 5.287282

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

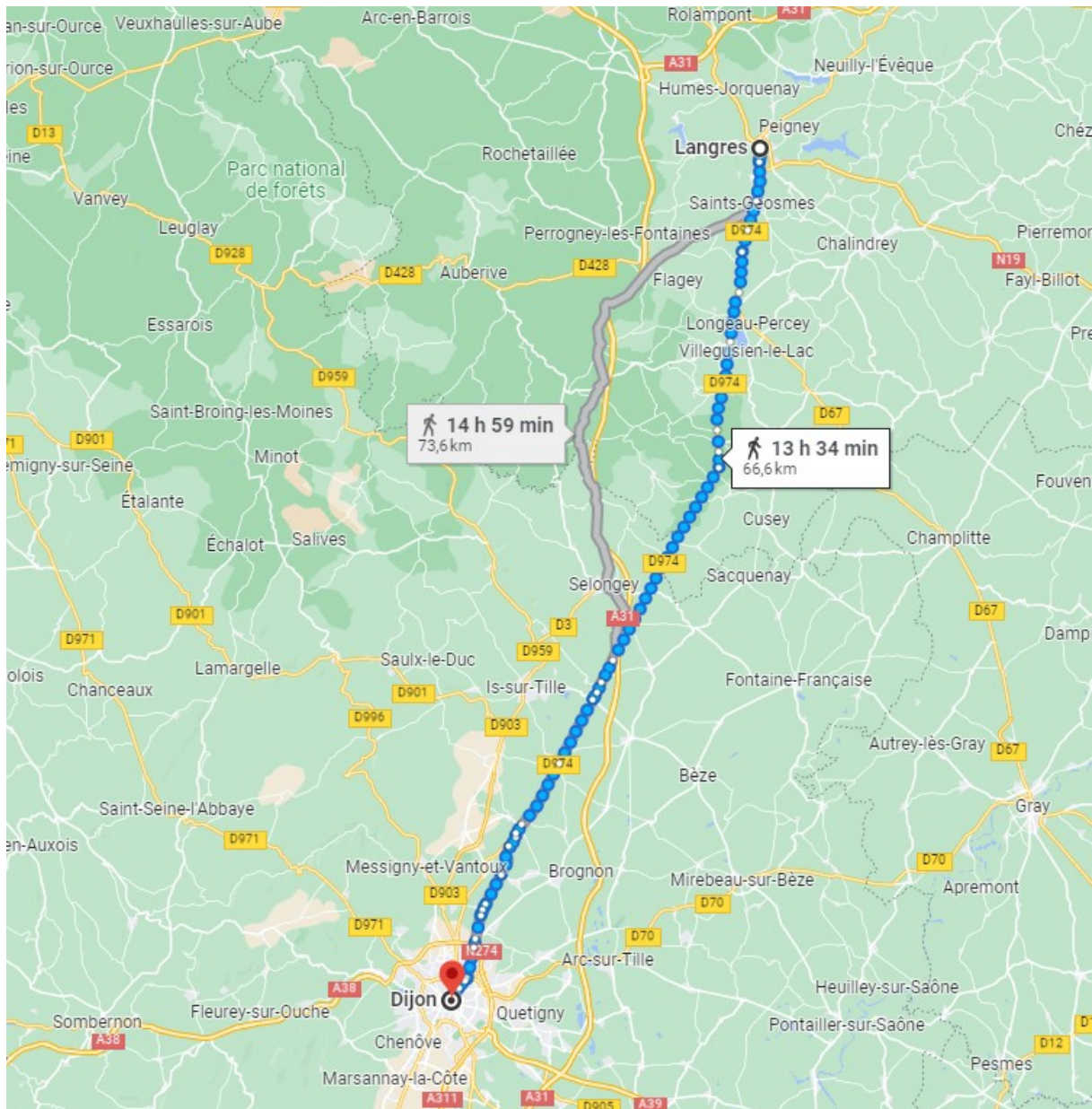
² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° ... 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Langres - Dijon
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° ... 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Langres - Dijon

Pièce jointe n°1 : Itinéraire

Itinéraire Dijon – Langres



Pièce jointe n°2
Fréquence Dijon - Langres

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Dijon - Langres	Départs de Langres - Dijon
Lundi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Mardi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Mercredi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Jeudi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Vendredi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Samedi	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Dimanche	21h50 - 23h00	06h55 - 08h10
Offre par trajet	77 places, tous les jours	77 places, tous les jours